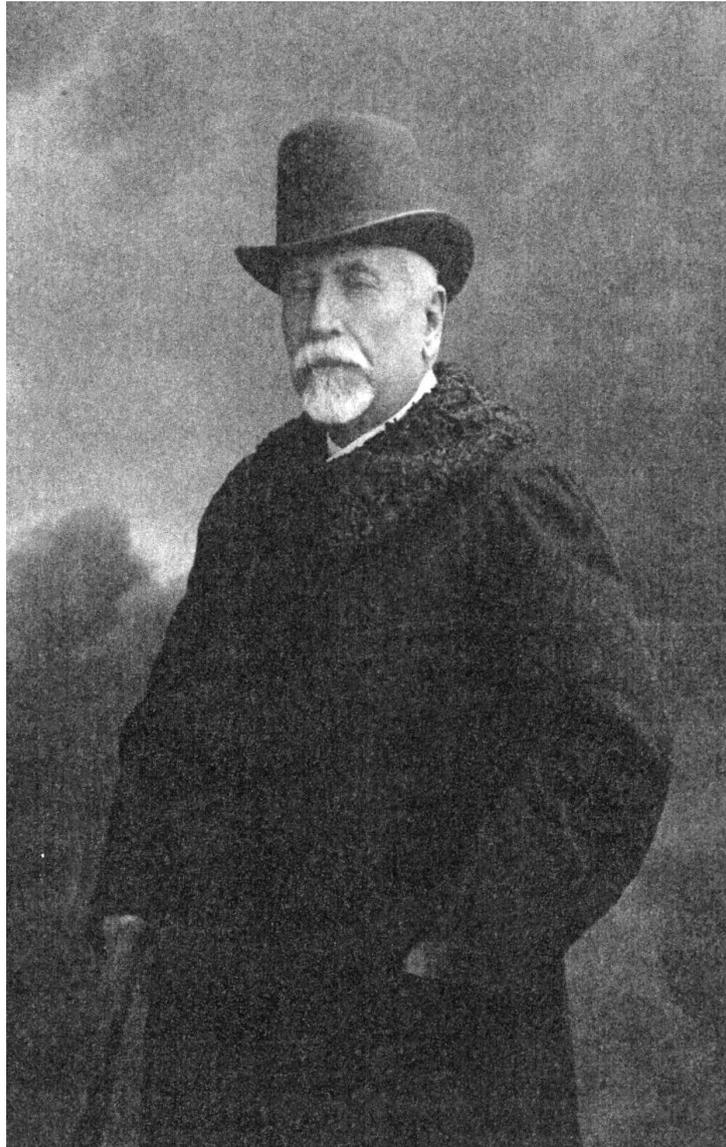


UN ARMATEUR NANTAIS : Eugène PERGELINE.



PERGELINE Eugène Antoine Georges

Né à Nantes le 13 mai 1853. Décédé place Saint-Pierre à Nantes en 1937. Inhumé au cimetière Miséricorde. Armateur et industriel.

Fils d'Eugène Donatien Pergeline (1824 Montrelais, Loire-Inférieure-2 avril 1910 Nantes), négociant, ancien président du tribunal de commerce, ancien membre de la chambre de commerce, et d'Adélaïde Antoinette Hodé (1826 Angers-10 février 1893 Nantes) ; petit-fils de Julien Pergeline, propriétaire à Montrelais, et de Perrine Boré; petit-fils de Louis Hodé, médecin.

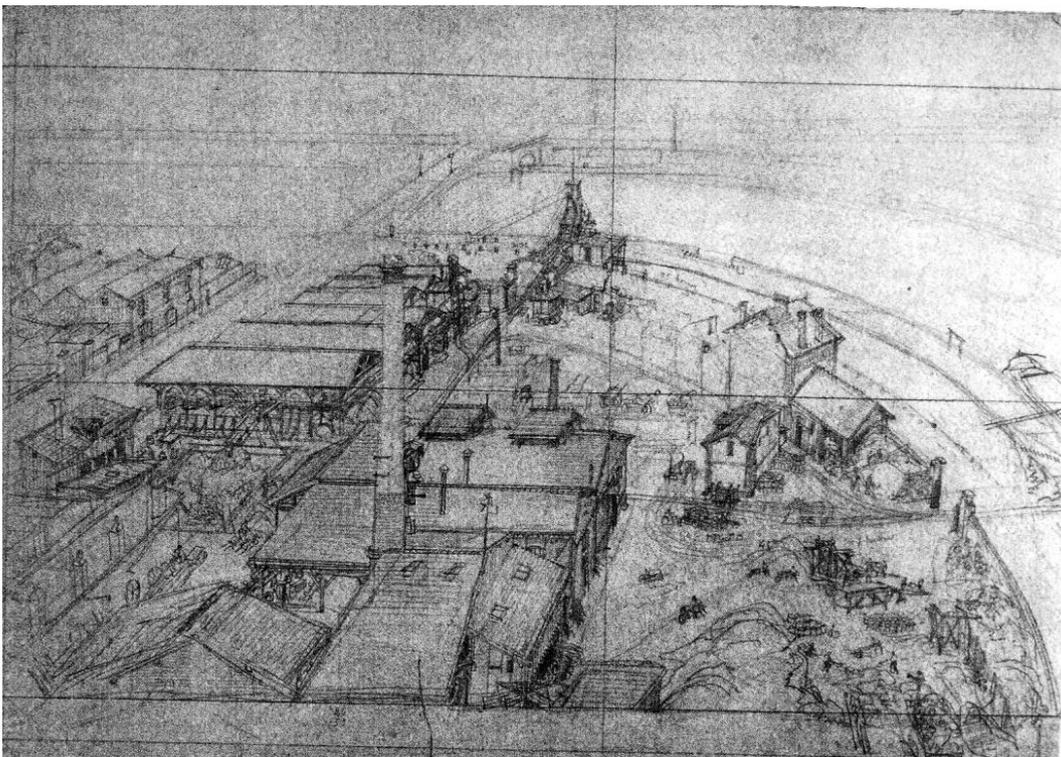
Deux frères et une sœur: Georges Henri Pierre Eugène (15 juin 1846 Montrelais-4 mai 1887 Paris), négociant à Nantes, qui épouse Emma Alphonsine Marie Louise Gaillard (13 octobre 1847 Nantes-?) ; Albert Eugène (?-24 mai 1903 Paris), négociant, vice-consul de Grèce, qui épouse Marie Madeleine Biermant; Marie Joséphe Adélaïde, qui épouse Gustave Jean Joachim Aumaître (1856-?) docteur en médecine à Nantes. Il épouse, le 8 mai 1882, à Richelieu (Indre-et-Loire), Marthe Marie Poirier.

Le mariage est enregistré à Nantes le 22 juin 1882. Sans postérité.

Eugène Pergeline fils naît dans "le milieu du haut commerce nantais" où son père tient une place prépondérante (Le Phare de la Loire, 4 avril 1910). Eugène Pergeline père est en effet l'un des créateurs, le 1er janvier 1889, de la compagnie des Charbons et Briquettes de Blanzay et de l'Ouest. Le directeur en est Stanislas Pergeline, frère d'Eugène Donatien.

C'est une société anonyme au capital de 2 400 000 francs : Omer Pergeline, autre frère, résidant à Paris, en est administrateur. La nouvelle société, qui résulte d'un rapprochement entre la compagnie des Mines de Blanzay (Saône-et-Loire) et la compagnie des Charbons et Briquettes de l'Ouest ayant des ateliers à Nantes et Saint-Nazaire, s'installe à Chantenay où les navires de plus de deux mille tonnes peuvent accéder à partir de 1892 grâce au percement du canal de la Martinière. À noter que, le 22 mai 1889, le siège est transféré de Paris à Nantes.

La nouvelle usine est mise en service en 1895 sur une superficie de quatre hectares. Elle connaîtra un grand développement au XXe siècle.



Entreprise de charbonnage Blanzay-Ouest. Mine de plomb sur papier après 1869

Avant cette fusion, la compagnie des Mines de Blanzay possédait un établissement à Nantes, dont Eugène Pergeline fils était directeur en 1886. Cette affaire remontait au 12 mai 1865, date à laquelle Eugène Pergeline père avait acheté un terrain quai Baco destiné à recevoir les charbons. Le minerai était acheminé de Blanzay, près de Montceau-les-Mines, par le canal du Centre, par le canal latéral à la Loire, et enfin par la Loire. Il était transporté par des sapines de vingt à trente mètres de longueur pouvant supporter des charges de plus de cinquante tonnes. Ces embarcations étaient ensuite débitées pour faire du bois de chauffage. Ce terrain fut revendu en 1871 à Jules Chagot, propriétaire de la compagnie des Mines de Blanzay. En 1879, Eugène Pergeline était représentant à Nantes de la société Jules Chagot et Cie, propriétaire des mines de Blanzay, dont le siège se situait alors à Paris, 55 boulevard Haussmann. Il faut ajouter à l'actif d'Eugène Donatien Pergeline la promotion du canal de la Martinière, qui permit de relancer l'activité du port de Nantes alors en sommeil pour cause de faiblesse de profondeur du lit de la Loire à certains endroits. Il fut par ailleurs membre de la chambre de commerce et président du tribunal de commerce.

Par ailleurs, le 31 juillet 1886, Albert Pergeline et Eugène Pergeline fils créèrent une société en nom collectif ayant pour objet la gérance qui leur avait été concédée de l'établissement fondé à Nantes

par la compagnie des Mines de houille de Blanzy pour la vente du charbon de terre et la fabrication de briquettes, l'armement des vapeurs Cambronne e\Jules Chagot, le commerce des vins, la commission pour toutes marchandises. La raison sociale était Pergeline frères ; le capital fut fixé à 100 000 francs. Cette société remplaçait E. Pergeline et fils, dissoute le 13 juillet 1886 et datant de 1881.

Un papier retrouvé aux Archives départementales de la Loire-Atlantique fait l'état des valeurs remises par Eugène Pergeline à ses enfants et petits-enfants en janvier 1900. Elles s'élevaient à 518682 francs en actions (Voiliers nantais, Tramways de Nantes, Messageries de l'Ouest) et en obligations (Chargeurs de l'Ouest). Comme on le voit, les entreprises nantaises étaient soutenues par Pergeline, mais la plus grosse partie fut investie dans des entreprises nationales (B.N.C.I., Ville de Paris) et étrangères...

Dans son testament, Eugène Donatien Pergeline "remercie Dieu d'avoir bien voulu bénir [ses] efforts et ceux de [sa] chère femme, ce qui a permis de réaliser sinon une très grosse fortune mais tout au moins suffisante pour doter convenablement [ses] chers enfants, tant en argent qu'en positions et les laisser se partager une fortune honorablement acquise". Il règle également la question de la villa Adélaïde "qu'il a fait construire à Pornichet dans le but de réunir enfants et petits-enfants et par la suite de favoriser l'union de la famille". Il veille aussi à ce que ses héritiers "versent une petite rente" à sa domestique, Marie Gicqueau.

Eugène Antoine Pergeline - communément appelé Eugène Pergeline fils dans le milieu maritime nantais - est, quant à lui, le fondateur de la compagnie de Navigation maritime à vapeur France-Algérie, habituellement appelée à Nantes « Ligne Pergeline », qui assurait des transports maritimes entre les ports de France et d'Algérie, le fret de retour étant constitué par des barriques de vin. La compagnie de navigation maritime à vapeur France-Algérie était une société anonyme au capital de 525 000 francs. Fondée le 17 janvier 1893, elle avait son siège à Nantes, 3 rue Gresset. La flotte était composée de deux steamers construits en 1880 et 1883 par les chantiers Palmers et Cie de Newcastle (Angleterre). Le premier, le Jules Chagot (70 m) avait un port en lourd de mille six cent cinquante tonnes; le second, Général Chanzy (76 m) mille neuf cent cinquante tonnes. Les deux navires, francisés à Nantes et attachés à ce port depuis plusieurs années, étaient en copropriété entre les Pergeline et déjà exploités sur la ligne d'Algérie, qui fut créée de fait par Pergeline père. Les apports des copropriétaires à la nouvelle société furent les suivants. Pour l e Jules Chagot: Eugène Pergeline fils 30/425e; Eugène Pergeline père (55) ; Albert Pergeline (22) ; madame Gaillard, veuve de Georges Pergeline (105) ; famille Mounier (48) ; Henri Lelore (19) ; madame Léontine Gaillard (48) ; Orner Pergeline (50) ; madame Louise Maillard (20) ; M. Robert Marc (28).

Pour le Général Chanzy, on retrouve les mêmes personnes et quelques autres comme M. Biermant, ancien notaire à Langeais (Indre-et-Loire) ou les Armand Gilles (directeur de la compagnie de Navigation Le Havre-Paris-Lyon) de Rouen. La valeur des navires était de 700 000 francs.

Eugène Antoine Pergeline s'associa par ailleurs avec Henri Le Cour Grandmaison et Prosper Sevestre pour fonder en 1899 les chantiers nantais de Constructions maritimes qui mirent à l'eau en quelques années quelque trente grands voiliers.

Mais cette société cessa définitivement son activité en 1906 malgré le soutien apporté par Alexandre Dreux, administrateur, directeur général des Aciéries de Longwy.

C'est lui aussi qui créa et dirigea la société anonyme Les Voiliers nantais, laquelle société fut absorbée en 1913 par les Chargeurs de l'Ouest. Le 3 décembre 1906, Eugène Pergeline, agissant au nom de la société anonyme Les Voiliers nantais, avait considérablement augmenté sa flotte en rachetant, avec son associé Charles Vallée demeurant 6 rue de Bréa à Nantes, les douze navires composant la flotte de la compagnie de Navigation française pour le prix principal de H 260 000 francs.

La société Les Voiliers nantais avait été créée le 2 juin 189H. Le matériel naval fut revendu aux Chargeurs de l'Ouest pour le prix forfaitaire de 2 300 000 francs.

La loi du 30 janvier 1893 eut pour effet de stimuler la construction de grands voiliers à coque de fer, les célèbres cap-horniers. La prime par tonneau fut fixée à 65 francs au lieu de 60 et, surtout, les voiliers touchaient pendant une période de dix années une prime de navigation de 1,70 franc par mille milles parcourus et par tonneau de jauge brute contre une prime de 1,10 franc accordée aux vapeurs dans les mêmes conditions. La construction des voiliers l'emporta alors sur celle des vapeurs, d'où la loi de 1902 qui restreignit les avantages dont elle jouissait.

La concurrence jouait en faveur de la vapeur du point de vue de la vitesse et de la capacité de transport.

Eugène Pergeline assumait de nombreuses responsabilités : vice-président de la société anonyme des Chargeurs de l'Ouest, président de la société des Messageries de l'ouest, président de l'union générale des Armateurs de France, vice-président du comité des Armateurs de France, président du syndicat des Armateurs de l'Ouest, vice-président de l'union internationale des Armateurs de voiliers, président des compagnies d'assurances maritimes La Française et La France maritime, administrateur de l'École supérieure de commerce de Nantes, membre du comité de la Loire navigable, vice-président de l'association des Employeurs de main-d'œuvre dans les ports, président du syndicat agricole de Richelieu, administrateur de la société des Propriétaires d'appareils à vapeur, membre du comité consultatif de la Navigation intérieure et des ports, membre de la Mutualité, vice-consul de Grèce. Autant de titres qui lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1908.

Le nom d'Eugène Donatien Pergeline fut donné à un trois-mâts barque en acier et à voiles de quatre-vingts mètres lancé aux chantiers nantais de Constructions maritimes le 27 septembre 1900 pour le compte de la société Les Voiliers nantais, qui l'exploita jusqu'en 1913. L'Eugène Pergeline passa ensuite dans la flotte des Chargeurs de l'Ouest. Il fut détruit le 15 mars 1917 par un sous-marin allemand.

Sources :

Archives départementales de la Loire-Atlantique (H E 16/589 à 59H, H E 16/62H); Archives municipales de la Ville de Nantes; L'Industriel nantais (septembre 1886) ; Lacroix Louis, Les Derniers Grands Voiliers, histoire des long-courriers nantais de 1893 à 1931 ; A. N. (PERGELINE (Eugène) Naissance : 1823-05-23 à Montrelais (Loire-Inférieure) négociant et membre honoraire de la chambre de commerce à Nantes (Loire-Inférieure) Grade demandé : chevalier, date(s) du dossier : 1896 LH/3249, 25 pièces